

AVENANT N° 2 A MARCHÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE - n° 962

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 12 Juin 1973 approuvée par M. le Préfet de M & M le 13 Juillet 1973, un marché d'assistance technique a été passé entre la Ville de LUDRES et le bureau d'études technique TNAB SETHYP devenu la S.A. AB 2I, agence locale de NANCY, 3 place Carnot.

Le marché précité stipule en son article 1er, qu'il est conclu pour une durée d'une année à compter de sa notification soit le 1er Août 1973 ou lorsque la somme d'honoraires de 35 000 F. sera atteinte.

Il a été reconduit par avenant n°1 approuvé par M. le Préfet de M & M le 15 Mai 1975 pour une année à compter du 15 Mai 1975.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant n° 2 avec la S^{te} Anonyme AB 2I, ex SARL AB 2I, ex TNAB SETHYP, pour la durée d'une année à partir du 15 Mai 1976.

- aucune clause du marché et de l'avenant n°1 n'est modifiée.